

ELEMENTS D'UNE DEMANDE DE CONCESSION

Si la demande de concession de recherche porte sur le domaine public maritime, elle doit être accompagnée d'une demande d'autorisation domaniale.

Elément du dossier	Référence réglementaire
1° Les pièces nécessaires à l' identification du demandeur *	Article 25 du décret n°2006-798 du 6 juillet 2006
2° Le nom proposé, la nature, la durée du titre sollicité, les documents cartographique ainsi que les coordonnées des sommets du périmètre sollicité	
3° Un mémoire justifiant le périmètre demandé au regard notamment de la ressource et de son accessibilité et, le cas échéant, de sa compatibilité avec un schéma de mise en valeur de la mer approuvé	
4° Une note technique , accompagnée des documents et plans nécessaires [...]	
9° La nature des substances, les quantités minimales et maximales que le demandeur envisage d'extraire annuellement	
12° Pour les demandes de concession, l'engagement prévu à l'article 25 du code minier de respecter les conditions générales de la concession	
13° Les pièces justifiant des capacités techniques du demandeur (cf Article 24 du décret n°2006-648 du 2 juin 2006)	
14° Les pièces justifiant des capacités financières du demandeur (cf Article 24 du décret n°2006-648 du 2 juin 2006)	
Un document indiquant les incidences éventuelles des travaux projetés sur l'environnement et les conditions dans lesquelles l'opération projetée prend en compte les préoccupations d'environnement.	

**en cas de pluralité des pétitionnaires, les demandes sont présentées à titre conjoint et solidaire et un mandataire commun est désigné*

